

Marseille le 02 septembre 2020

L'inspecteur d'académie  
directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
maternelles et élémentaires publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscriptions



Division des Moyens et Aide  
au Pilotage  
DMAP 1

Référence  
Enquête lourde public rentrée  
2020-2021

Dossier suivi par  
Pascal LECLERCQ  
Téléphone  
04 91 99 66 97  
Fax  
04 91 99 66 93  
Mél.  
Ce.dos13-chef1@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nedelec  
13231 Marseille  
Cedex 1

**OBJET :** Constat des effectifs d'élèves des écoles publiques du premier degré à la rentrée 2020 (enquête lourde).

L'enquête lourde de rentrée permet de définir les effectifs du département pour l'année scolaire et constitue le point de départ de la prévision d'effectifs à venir.

Toutes les écoles de l'enseignement public du département des Bouches du Rhône devront à la rentrée 2020, et comme chaque année, utiliser Base Elèves « Onde » pour réaliser cette enquête lourde.

La date d'observation des effectifs d'élèves est fixée au **17 septembre 2020** délai de rigueur. La validation des effectifs devra obligatoirement être réalisée par toutes les écoles au plus tard **le 21 septembre 2020** avant minuit.

Il vous faudra veiller à saisir les dossiers de façon exhaustive sans oublier de radier les élèves qui ont quitté votre école. Il conviendra également de vérifier l'exactitude des données relatives aux services périscolaires (garderie du matin et du soir, études surveillées, restauration scolaire et transports scolaires), renseigner les professions et catégories socio-professionnelles ainsi que les élèves disposant d'un dispositif (ULIS).

Durant la période de calcul des effectifs, les services de la direction académique, avec votre aide et celle des IEN de circonscriptions, s'occuperont d'apurer la base de tous les doublons détectés par le système.

Pour cela, le bureau DMAP 1 et le service informatique seront amenés à vous contacter pour les vérifications d'usage au sujet de ces présomptions d'anomalies, soit par téléphone, soit par mail.



L'équipe Base Élèves « Onde » est en charge du suivi de cette opération technique.  
En cas de difficultés vous pourrez la solliciter par les moyens suivants :

- Plateforme d'assistance accessible par le portail des directeurs d'écoles ou à l'adresse <https://assistance.ac-aix-marseille.fr>. (Scolarité/ gestion des élèves/ Onde)
- Téléphone : 04 91 99 66 20

2/2

Les demandes réalisées à travers la plateforme d'assistance seront traitées en priorité.

Dans le cas d'une impossibilité de saisie sur « Onde » pour un motif important quelconque, le directeur d'école ou le faisant fonction devra en informer son inspecteur de circonscription qui en fera part à la direction académique.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ces consignes et plus particulièrement à celles relatives au calendrier.

Le directeur académique

SIGNE

Vincent STANEK